



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1341

Approbation du Contrat Territoire Lecture établi entre la Ville de Lyon/bibliothèque municipale et la DRAC Auvergne Rhone-Alpes pour les années 2022, 2023 et 2024

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1341 - APPROBATION DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
ETABLI ENTRE LA VILLE DE LYON/BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE ET LA DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES
POUR LES ANNEES 2022, 2023 ET 2024 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Etat soutient régulièrement les collectivités locales dans leurs actions en faveur du développement de la lecture et de la réduction des inégalités d'accès à la culture.

Depuis 2010, il propose aux collectivités de renforcer les synergies entre les acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs des territoires, au travers des contrats territoire lecture (CTL), dispositif souple et ouvert, permettant d'élaborer et de financer conjointement des plans d'action concertés, avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la lecture, et de permettre la réalisation d'actions de mise en réseau des structures de lecture publique et d'actions culturelles autour du livre et de la lecture.

La bibliothèque de Lyon a mené, dans le cadre de son projet d'établissement 2011-2020, plusieurs actions de ce type, qu'elle souhaite amplifier et développer au moyen d'un nouveau Contrat territoire lecture.

Ce contrat territoire lecture à mettre en place et porté par la bibliothèque municipale de Lyon serait articulé autour de trois axes :

- Axe 1 : L'Education aux médias et à l'information (EMI), avec la poursuite de l'accueil de médiateurs en service civique au sein des différentes bibliothèques du réseau, et le développement d'actions de médiation, notamment avec l'accueil de journalistes en résidence ;
- Axe 2 : Le développement d'actions culturelles au sein des bibliothèques et dans les quartiers prioritaires, avec notamment la mise en place de résidences artistiques dans les domaines suivants : EMI par le biais de résidences de journalistes, littérature de jeunesse dans le cadre de « l'Automne des gones », bandes dessinées en partenariat avec Lyon BD festival, arts vivants à la médiathèque de Vaise ;
- Action 3 : L'inclusion numérique, avec une attention particulière portée au « Printemps du numérique » et le déploiement dans plusieurs bibliothèques d'arrondissement des permanences d'écrivains publics, mises en place actuellement dans la seule bibliothèque de la Part-Dieu.

D'une manière générale, ces trois axes d'intervention seront intégrés au nouveau projet d'établissement 2021-2026, en cours d'élaboration, et font écho à plusieurs priorités du plan de mandat (inclusion sociale et numérique, participation citoyenne, ville à hauteur d'enfant, soutien à la création artistique).

La participation de l'Etat s'élèvera à 50 % du coût total des actions prévues dans le cadre du CTL, soit 60 000 € par an sur trois ans. La participation de la Ville de Lyon sera prise sur le budget courant de la bibliothèque.

Vu le projet de Contrat territoire lecture ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le Contrat territoire lecture pour les années 2022-2023-2024 établi entre la Ville de Lyon/bibliothèque municipale et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents et à l'exécuter.
- 3- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières pour la mise en œuvre de cette opération, en particulier toutes subventions et à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- Les recettes correspondantes seront inscrites sur les exercices 2022, 2023 et 2024 sur le programme CULTURECOM, Opération ANIMATIO, Opération nature CULTURF, fonction 313, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET